



Communiqué de presse



AIGLE AZUR

Le 11 septembre 2019

LE SNPNC-FO SOUTIENT L'OFFRE D'AIR FRANCE

La Compagnie aérienne AIGLE AZUR a été placée en redressement judiciaire le 2 septembre dernier. Quatorze offres de reprise plus ou moins développées ont été déposées à la date limite du 9 septembre fixée par le Tribunal de commerce d'Evry. Parmi celles-ci, une émane d'Air France.

Le SNPNC-FO national entend soutenir l'offre d'Air France. A l'heure où le dumping social précarise les PNC via bon nombre de Compagnies ouvrant des bases d'exploitation en France, l'embauche de nos collègues PNC, et plus largement de l'ensemble du personnel à Air France leur permettrait d'échapper à cette précarité.

L'option Air France offrirait aussi à nos camarades d'Aigle Azur des emplois pérennes et leur garantirait de couper court à des hypothèses de reprise de tout ou partie d'AIGLE AZUR pour la valoriser et la démanteler à court terme, avec toutes les conséquences sur l'emploi.

Enfin, la reprise par le Groupe Air France des milliers de créneaux de décollage et d'atterrissage sur Orly ainsi que des lignes très attractives comme l'Algérie, le Liban, le Portugal constituerait un facteur fort de croissance bénéficiant à l'ensemble du personnel du Groupe AF.